



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Possible dangerosité des pelouses synthétiques

Question écrite n° 12477

Texte de la question

M. Stéphane Testé interroge Mme la ministre des sports sur la possible dangerosité des terrains de football à pelouse synthétique. Plusieurs études ont montré que les petits granulés en caoutchouc dont sont constituées les pelouses synthétiques des terrains de football sont conçus à partir de pneus recyclés. Ces pneus contiendraient près de 190 substances toxiques et nocives telles que des métaux lourds et des hydrocarbures. Or les fines particules ont tendance à se coller un peu partout sur les corps des sportifs, dans les cheveux, les sous-vêtements et lors de blessures avec plaies. Selon le récent rapport de l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses), les expertises scientifiques ne mettent pas en évidence de risques préoccupants pour la santé, en particulier de risque à long terme cancérigène, leucémie ou lymphome. Mais l'étude propose une discussion au niveau européen pour limiter la teneur des granulés en HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques), substances cancérigènes et pointe des risques potentiels pour l'environnement. Au regard de ces risques sanitaires et environnementaux, il lui demande si le Gouvernement envisage de soutenir une grande étude sanitaire à l'échelle européenne sur le sujet.

Texte de la réponse

Les travaux demandés à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) le 21 février 2018 ont été rendus publics le 18 septembre 2018. Cette étude de l'ANSES relative aux éventuels risques liés à l'emploi de matériaux issus de la valorisation de pneumatiques usagés sur les terrains de sport synthétiques, indique que la majorité des études publiées au niveau international conclut à un risque négligeable pour la santé des sportifs et des enfants. Les analyses épidémiologiques existantes ne mettent pas en évidence d'augmentation du risque cancérigène. La note souligne cependant des incertitudes liées à des limites méthodologiques et un manque de données et propose des axes de recherche prioritaires qui permettraient de consolider les résultats et de compléter ainsi les évaluations de risque déjà disponibles au niveau international. La ministre des sports entend ces incertitudes et limites. Elle souhaite que des travaux complémentaires soient menés pour investiguer davantage les risques sur la santé humaine et l'environnement. Ces travaux pourraient d'ailleurs opportunément être étendus aux aires de jeux pour enfants et aux terrains synthétiques situés à l'intérieur des bâtiments, comme le suggère l'étude de l'ANSES. Par ailleurs, la ministre soutient la proposition de l'ANSES de restreindre, à l'échelon européen, la teneur des granulats de caoutchouc utilisés dans les terrains de sport en HAP (hydrocarbure aromatiques polycliniques).

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Testé](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12477

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Sports](#)

Ministère attributaire : [Sports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 septembre 2018](#), page 8444

Réponse publiée au JO le : [6 novembre 2018](#), page 10032